

*Le crime organisé*

Si nous devons tenir des audiences publiques au Canada, comme le propose la députée, les victimes du crime organisé seraient peu empressées à venir témoigner publiquement en raison de la nature du problème. Quelle victime menacée par des extorqueurs parce qu'elle est en retard dans ses paiements et risquant de se faire tuer ou de perdre ses biens ou encore de se faire fracturer les jambes si elle ne paie pas des intérêts de 30 p. 100 sur son emprunt, viendrait témoigner à une audience publique au sujet du traitement que le crime organisé au Canada lui fait subir? Ces victimes viendront-elles témoigner?

La nature du problème nous incite à croire que cette proposition ne pourrait être couronnée de succès. Rappelons-nous les audiences organisées par le Congrès des États-Unis où les seules gens qui se sont présentés étaient entièrement déguisés et jouissaient de l'immunité. Il s'agissait d'individus qui avaient déjà été reconnus coupables d'infractions ou appartenaient à la pègre aux États-Unis et qui avaient obtenu soit l'immunité contre toute poursuite subséquente soit la promesse d'une certaine protection. C'étaient des gens qui avaient conclu

un marché avec la justice. Ils ont comparu parce que leur sentence avait été réduite au minimum ou à zéro. Au moins, ces audiences du Congrès ont connu un certain succès.

Cependant, même si le gouvernement partage l'objectif de la députée et, pour ma part, je l'appuie certainement, sa proposition sera probablement inapplicable. Je la félicite de l'objectif qu'elle poursuit et de la détermination dont elle fait preuve dans la lutte contre le crime organisé, mais, à mon avis, la proposition comme telle ne serait pas pratique.

**M. le vice-président:** Le temps prévu pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expiré. En vertu du paragraphe 42(1) du Règlement, cette question est maintenant rayée du *Feuilleton*.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

---